

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL
Liaison déclarée	
Origine <sup>1</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Verdun (Place Maurice Genevoix Verdun)
Destination <sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Thionville, gare routière ( 26 Boulevard Foch, 57100 Thionville)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Verdun-Thionville
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heures et 15 minutes
Fréquence <sup>3</sup> et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

<sup>1</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>2</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».



**Pièce jointe numéro 2**

Tronçon Verdun – Thionville

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs de Thionville	Départs Verdun
Lundi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 19h00 et 22h00
Mardi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 19h00 et 22h00
Mercredi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 19h00 et 22h00
Jeudi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 19h00 et 22h00
Vendredi	Entre 11h00 et 14h00	Entre 19h00 et 22h00
Samedi	Entre 7h00 et 10h00	Entre 19h00 et 22h00
Dimanche	Entre 11h00 et 14h00	Entre 19h00 et 22h00
Offre par trajet	53 places	53 places